

CONTRAT DE TERRITOIRE
Pays d'Erstein
2015-2016



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin



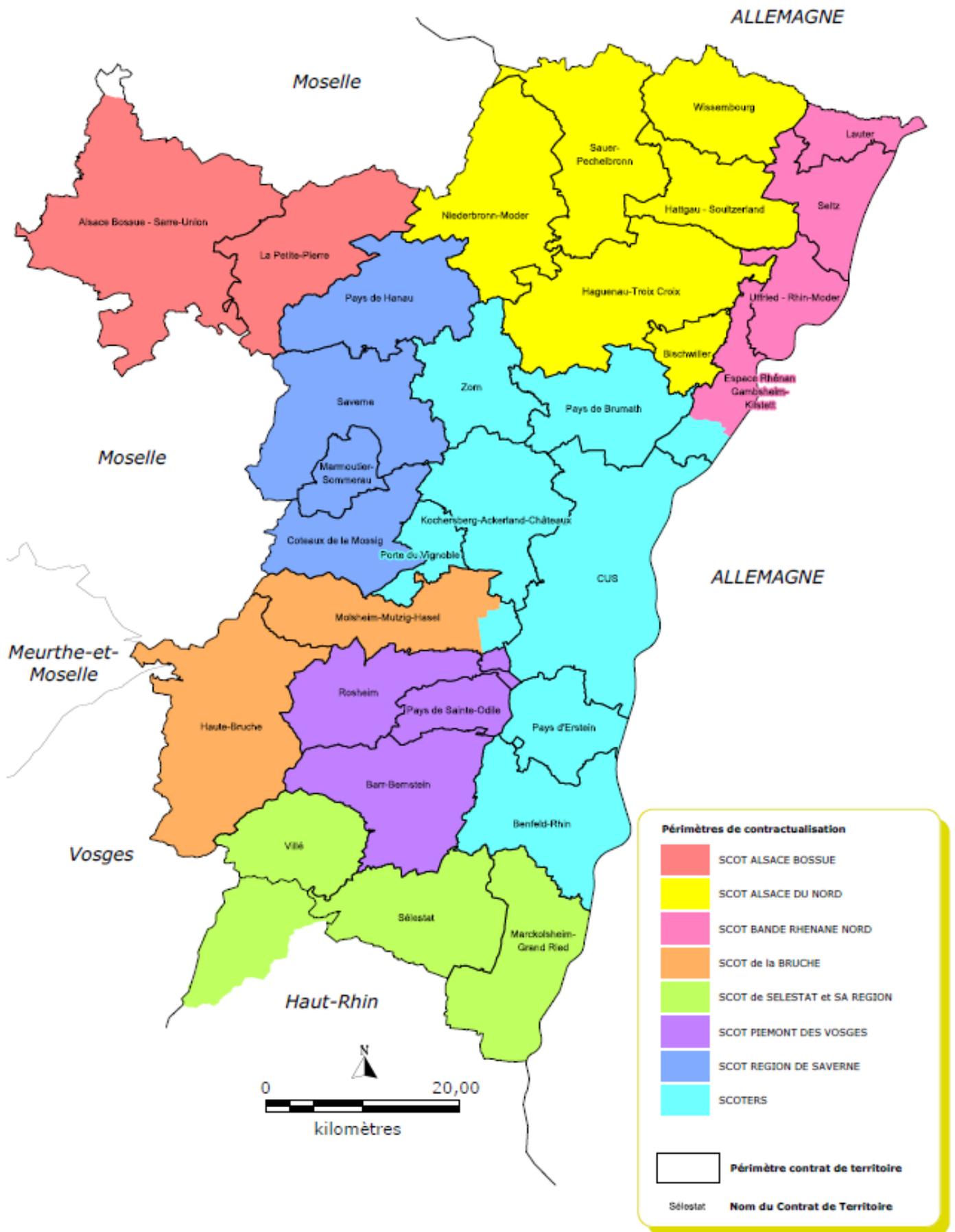
Communauté de communes du
Pays d'Erstein



SOMMAIRE

Le préambule	4
Le diagnostic territorial : les grands enjeux	13
Le territoire de contrat : fiche d'identité	15
Les projets structurants du territoire	21
L'annexe financière	23





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire

du Pays de d'Erstein 2015-2016

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 5 octobre 2015,

d'une part

Et

- * La Communauté de Communes du Pays d'Erstein, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc WILLER agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du ,

ainsi que

- les communes membres de la communauté de communes susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Départemental a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Le diagnostic territorial fait ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 2 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Départemental, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et les Conseillers Départementaux du territoire.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des contrats de territoire de 2ème génération

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émarger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Départemental pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

- Les opérations d'intérêt local

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître d'ouvrage mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation.

A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

- Les projets structurants

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants.

Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs l'aide du Conseil Départemental devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des contrats de territoire de 2ème génération

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que le portrait du territoire de contrat.

Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Départemental s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Départemental incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Un territoire, une Communauté de Communes

Au 31 décembre 2014 est arrivé à échéance le contrat de territoire du Pays d'Erstein signé pour la période 2008-2013, prolongé d'une année en 2014. La Communauté de Communes du Pays d'Erstein et ses communes, signataires de ce contrat, sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2015-2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire du Pays d'Erstein est conclu pour une période de 2 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2016.

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés de la Communauté de communes et des communes du Pays d'Erstein afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Départemental consacrerait au cours des 2 années du contrat (2015-2016) s'élève à 1 246 833 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012, du 22 octobre 2012 et du 6 juillet 2015 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Départemental sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (2 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de 2ème génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : les Conseillers Départementaux négociateurs, les Maires des bourgs-centres, du Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président du Territoire Sud, du Délégué de la Maison du Conseil Départemental, du Chef de projet contractualisation.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Départemental. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à Strasbourg , le

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

La Conseillère Départementale
du canton d'Erstein

Le Conseiller Départemental
du canton d'Erstein

Laurence MULLER-BRONN

Denis SCHULTZ

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein

Jean-Marc WILLER

Le Maire de Bolsenheim

Le Maire d'Erstein

François RIEHL

Jean-Marc WILLER

Le Maire de Hindisheim

Le Maire de Hipsheim

Pascal NOTHISEN

Antoine RUDLOFF



Le Maire d'Ichtratzheim

Le Maire de Limersheim

Grégory GILGENMANN

Stéphane SCHAAL

Le Maire de Nordhouse

Le Maire d'Osthouse

Claudine HERRMANN

Christophe BREYSACH

Le Maire de Schaeffersheim

Le Maire d'Uttenheim

Serge JUNG

Christian HUCK



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les grands enjeux



LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

En matière économique

- poursuivre le développement de l'offre foncière aux entreprises à travers notamment la seconde tranche du Parc d'Activités du Pays d'Erstein
- faire de ce territoire, en lien avec l'Office du Tourisme du Grand Ried, une destination vélo conformément à la Stratégie de développement du tourisme en Alsace

En matière d'équipements et d'infrastructures

- développer une complémentarité entre le TER et le Réseau 67
- garantir la pérennité et l'attractivité des équipements existants par des travaux d'entretien, de modernisation et de mise en conformité, rechercher une plus grande polyvalence et un allongement du temps d'usage des équipements sportifs ; permettre la pratique du sport de loisirs,
- garantir de bonnes conditions de pratique de l'éducation physique et sportive aux collégiens par la mise à disposition d'équipements sportifs proches des collèges, adaptés et suffisamment dimensionnés (cf extension gymnase Yourcenar et reconstruction salle polyvalente),
- l'Ill constitue l'enjeu principal du territoire en matière de sports de nature. Il s'agit d'inciter les collectivités locales (CdC / communes) à prendre la maîtrise d'ouvrage des aménagements nécessaires à l'itinérance nautique (continuité et sécurité). Ces aménagements devront être mis en corrélation avec une mise en tourisme de l'itinéraire (signalétique, promotion, loueurs, ...) > itinéraire d'intérêt régional + inscription PDESI. NB : possibilité de cofinancements régionaux voire européens

En matière de cohésion sociale

- réussir l'adaptation du territoire au vieillissement : question des logements notamment (forte évolution des plus de 75 ans), enjeu de l'isolement et de la précarité des personnes âgées - question de la prise en charge des seniors (résidence seniors, création d'un CIAS, relais TIC santé
- développer l'offre de logement accessible aux jeunes ainsi que l'offre locative aidée



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

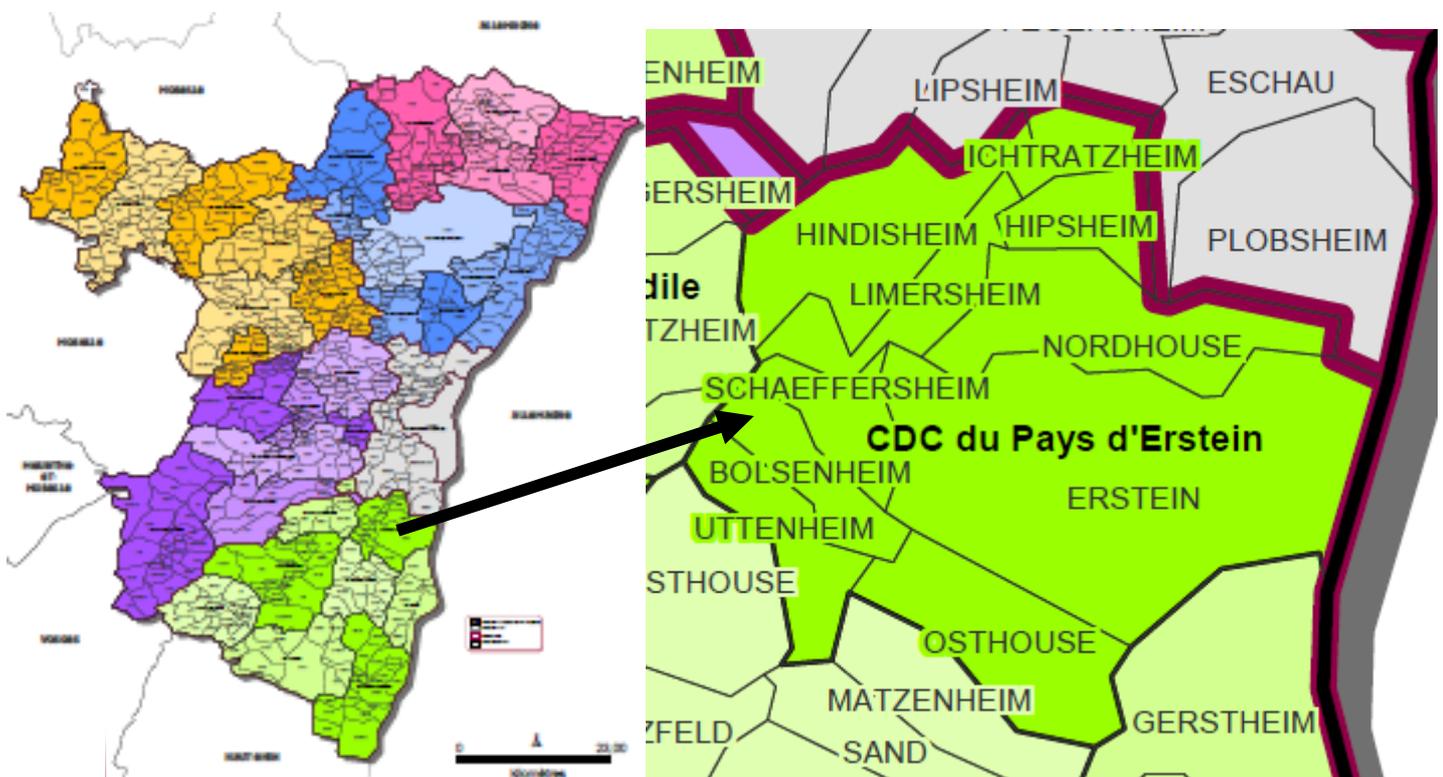
Fiche d'identité du territoire



LE TERRITOIRE DU PAYS D'ERSTEIN

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein est composée de 10 communes, que sont Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim et Uttenheim.

Ce territoire est limitrophe à celui de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette proximité géographique avec la métropole permet au territoire de bénéficier, d'une certaine manière, de son attractivité démographique et économique tout en préservant son cadre de vie et son caractère rural.



- ↪ Nombre de communes : 10 dont la ville d'Erstein (11 597 habitants)
- ↪ Population totale (recensement INSEE 2012) : 18 475 habitants
- ↪ Superficie : 95 km²
- ↪ Densité de population : 195 habitants/km²
- ↪ Nombre de logements : 8 408
- ↪ Taux d'activité : 77,1 %

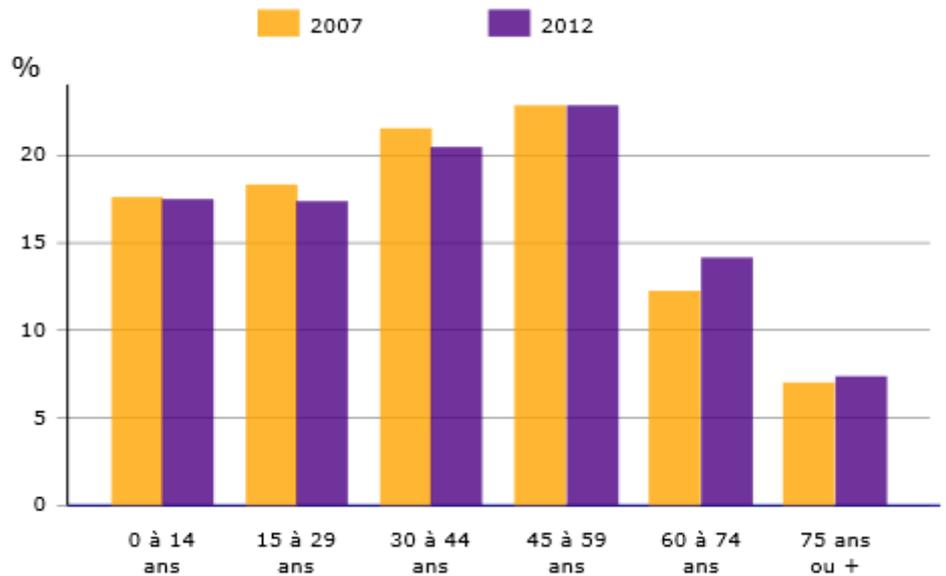
Chiffres clés



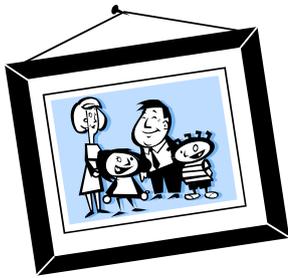
La démographie

Entre 2007 et 2012, la population a légèrement augmentée (+ 1,3 % de variation annuelle). En revanche, durant cette même période le territoire connaît un vieillissement de sa population avec une diminution de la part des 0 à 44 ans et une augmentation des plus de 60 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Les ménages du territoire sont composés à 27,4 % de personnes seules et à 71,1 % de familles avec ou sans enfants.

La structure des familles du territoire est composée à 49,6 % de familles sans enfants et de 44,6 % de famille avec un ou deux enfants. La promotion de famille sans enfant du territoire est légèrement supérieur à la part départementale.

Les familles monoparentales sont fortement représentées (7,9 % des ménages) sur le territoire, d'où les enjeux liés à la petite enfance et l'importance d'un lieu de soutien à la parentalité.

L'emploi

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	85	1,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	433	5,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 085	12,6
Professions intermédiaires	2 443	28,5
Employés	2 024	23,6
Ouvriers	2 508	29,2
Total	8 578	100,0

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

70,1 % des personnes en âge de travailler occupent un emploi.

Les ouvriers et les professions intermédiaires représentent la proportion la plus importante des actifs, soit 57,7 %. Les employés sont également très représentés avec 23,6 % des emplois.

À noter qu'entre 2007 et 2012, la part des emplois d'ouvriers et d'employés a diminué sur le territoire alors que celle des professions intermédiaires a augmenté. La part des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures a légèrement progressé sur cette même période.



Taux de chômage : il est de 10,3 % dans la zone d'emploi de Strasbourg-Erstein contre 8,8 % dans le Bas Rhin au 1er trimestre 2015.

85,2 % des salariés du territoire sont en CDI, 6,1 % en CDD, 1 % en intérim. 5 % des actifs sont non-salariés. 3,5 % des actifs masculins du territoire occupent un emploi à temps partiel alors que cette proposition passe à 25,5 % pour les actifs féminins.

27,1 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence. 67 % des actifs travaillent dans une autre commune du département.

Nombre d'établissements et effectifs par secteur d'activité au 1er janvier 2013

Au 1er janvier 2013, le territoire comptait 1 668 établissements.

L'économie du territoire est fortement marquée par l'activité tertiaire, 76,2 % des établissements et 74 % des emplois.

L'activité industrielle ne représente que 6 % des établissements du territoire mais regroupe près de 19 % des emplois.

	Etablissements		Effectifs	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	170	10,2 %	40	0,4 %
Industrie	100	6,0 %	1 921	18,9 %
Construction	219	13,1 %	681	6,7 %
Tertiaire	985	59,1 %	5 812	57,3 %
Administration publique	194	17,1 %	1 696	16,7 %
Total	1 668	100,00 %	10 150	100,00 %

Source : Insee, CLAP

Les plus gros employeurs privés du territoire sont WÜRTH France, ALSAPAN et ARGRU.

À noter que le Centre Hospitalier d'Erstein emploie plus de 800 agents, tous personnels confondus.

Le niveau de diplôme

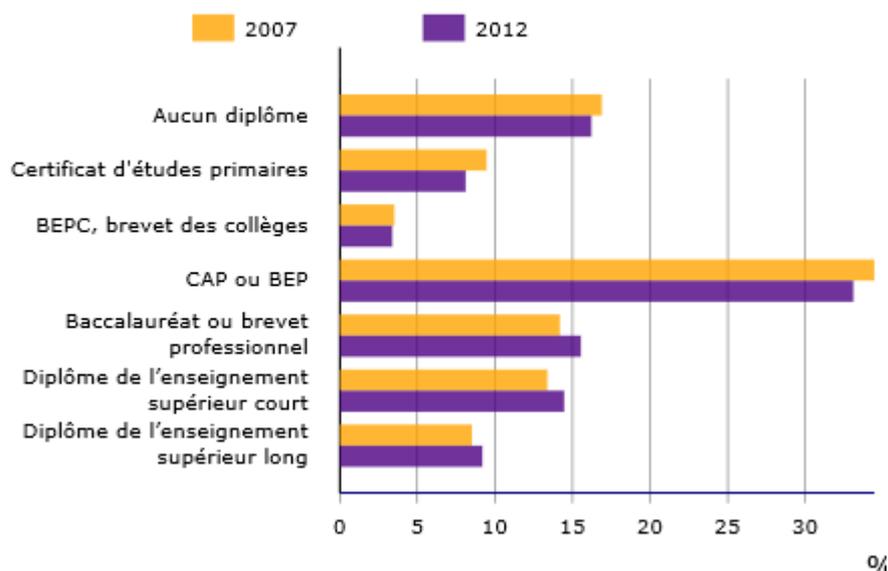
33,1% de la population en âge d'être scolarisée est titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

15,5 % ont un baccalauréat ou un brevet professionnel.

23,7 % ont acquis un diplôme d'enseignement supérieur (court et long).

Globalement, le niveau de qualification de la population du territoire est en augmentation depuis 2007. Toutefois, 16,2 % de la population n'a aucun diplôme, il est de 18,2 % pour les femmes.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Le patrimoine naturel

Le territoire dispose d'un patrimoine naturel riche avec notamment la réserve naturelle nationale de la forêt d'Erstein, la Sommerley, qui couvre une surface de 180 ha parmi les plus sauvages de la forêt alluviale rhénane.

L'offre culturelle



La ville d'Erstein dispose d'équipements culturels structurants avec un relais culturel et l'Etappenstall. L'Etappenstall est un lieu de culture et de découverte qui propose des expositions temporaires dans les champs culturels du patrimoine, des sciences et des arts plastiques.

Par ailleurs, un musée privé d'art moderne et contemporain est implanté à Erstein. Il est destiné à la diffusion en France de la Collection Würth, l'une des plus importantes collections d'entreprise d'art moderne et contemporain en Europe.



Le territoire compte également une médiathèque, de trois points lecture, une école de musique et de danse et une école d'arts plastiques.

Une collaboration entre l'ensemble de ces acteurs culturels permet d'établir chaque année une programmation culturelle allant du théâtre à la danse en passant par la musique et les arts scéniques.

À noter également que la fête du sucre à Erstein, la Fête des récoltes d'antan à Hindisheim, les sentiers de Noël d'Osthouse... sont autant d'animations qui attirent des visiteurs chaque année sur le territoire.

L'offre touristique du territoire

L'offre touristique du territoire se développe essentiellement autour du tourisme vert, nombreuses possibilités de balade sur l'III, de randonnée pédestre ou à vélo, et autour de la culture avec notamment le musée Würth.

Au 1er janvier 2015, le territoire compte 5 hôtels totalisant 138 chambres. Cette offre hôtelière est toutefois de gamme moyenne puisque 2 hôtels sont classés 3 étoiles, 2 sont 2 étoiles et 1 est non classé.

Le territoire dispose également d'un camping 2 étoiles à Erstein comptant 275 emplacements.

Le développement des activités sportives

La ville d'Erstein dispose d'équipements sportifs structurants, avec notamment le centre nautique, des gymnases, une salle de gymnastique, des stades.

Les autres communes du territoire disposent également d'équipements sportifs du type gymnases comme Nordhouse ou Hindisheim.

De nombreux itinéraires cyclo maillent le territoire, dont un d'intérêt européen l'EV15 « Véloroute du Rhin ».



Infrastructures de transport et déplacements

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité routière. Il est traversé par la RD 1083, axe routier Nord-Sud structurant à l'échelle du Centre-Alsace et du Bas-Rhin. Un maillage de routes départementales complète cet axe structurant avec notamment les liaisons transversales Ouest-Est reliant le Piémont des Vosges au Rhin et l'Allemagne.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une très bonne connexion ferroviaire vers l'agglomération strasbourgeoise au Nord et Sélestat-Colmar au Sud avec la présence des gares d'Erstein et de Limersheim .



Un offre multimodale incluant les nouveaux types d'offres existe sur le territoire : Transport à la demande du Pays d'Erstein, covoiturage (parking de la gare d'Erstein).

Enfin, le territoire est également doté d'un maillage de pistes cyclables permettant d'offrir une alternative aux déplacements routiers entre les communes du territoire.

L'économie

La présence de zones d'activités, notamment au niveau d'Erstein et Erstein-Krafft, permet de maintenir et d'attirer les entreprises sur le territoire.

Parmi les entreprises présentes sur le territoire, une société compte plus de 1 000 salariés (WÜRTH France) et 3 autres entre 200 et 499 salariés (ALSAPAN, ARGRU et BTT). À côté de ces grandes entreprises, il existe un tissu dense de PME/PMI pourvoyeur d'emplois pour le territoire.

À noter que de nombreuses entreprises étrangères, notamment allemandes, se sont installées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein du fait notamment de la qualité des infrastructures économiques proposées par le territoire et sa proximité avec l'Allemagne.



L'agriculture



Le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein est marqué par une agriculture à forte valeur ajoutée et la présence d'un lycée agricole . La culture du maïs prédomine mais la place de la polyculture (céréales, choux, betteraves...) est encore importante. La présence d'entreprises agro-alimentaire offre un débouché pour les producteurs locaux, notamment la sucrerie d'Erstein.



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Création de la Maison de la Musique

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Ville d'Erstein
<i>Localisation du projet</i>	: Erstein
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projet</i>	: 1 000 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 122 400 €

L'Ecole de Musique d'Erstein compte aujourd'hui plus de 300 élèves. Les cours, assurés par 13 enseignants, se tiennent dans 9 salles réparties dans toute la Ville.

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'école de musique, la Ville d'Erstein souhaite réaliser une Maison de la Musique. Ce projet se développerait dans le bâtiment annexe de l'ancienne filature d'Erstein qui abritait les machines à vapeur. Le site se situe à côté de l'actuelle médiathèque et permettrait ainsi de créer un véritable pôle culturel au cœur du quartier de la Filature.

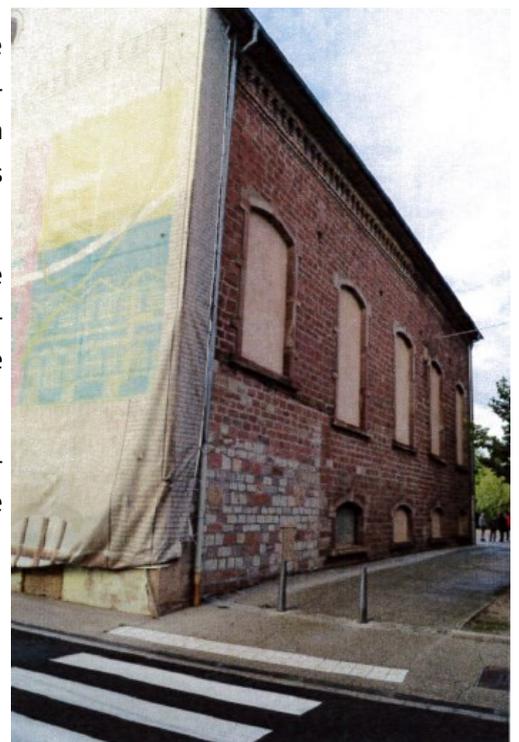
Le bâtiment, d'une emprise au sol de 330 m², est composé d'un grand plateau d'une hauteur importante (environ 9 m sous plafond), d'un étage sous-comble et d'un sous-sol. Sous réserve des conclusions de l'étude technique, le bâtiment pourrait potentiellement être constitué de 4 niveaux.

Les besoins évalués pour l'école de musique sont notamment une salle de répétition, une salle de stockage pour le matériel, un monte-charge pour les gros instruments. Dans une logique de mutualisation des espaces les salles de cours permettraient d'y développer des cours d'arts plastiques ou d'art dramatique.

En outre, la Ville envisage d'y créer un auditorium, qui pourrait être utilisé par le Relais Culturel et un studio d'enregistrement. Des espaces pour des expositions temporaires pourraient également être réalisés dans ce bâtiment.

Toujours dans cette logique de mutualisation des espaces, la Ville envisage de raccorder cette Maison de la Musique à la Médiathèque pour permettre également des synergies entre ces deux structures.

Coût de l'opération : 1 000 000 € HT



Création d'itinéraires cyclables

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes du Pays d'Erstein
<i>Localisation du projet</i>	: Bolsenheim-Schaeffersheim / Hipsheim
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projet</i>	: 300 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 240 000 €

Afin de compléter le maillage cyclable de son territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Erstein souhaite réaliser deux itinéraires complémentaires à savoir une liaison Bolsenheim-Schaeffersheim et une liaison Hipsheim -rond-point RD 288.

La section Bolsenheim-Schaeffersheim permet de prolonger la piste déjà existante entre Uttenheim et Bolsenheim et ainsi de créer un raccordement cyclable des communes d'Uttenheim et Bolsenheim vers Erstein. Cette itinéraire permettra notamment une liaison cyclable sécurisée des usagers d'Uttenheim et Bolsenheim vers la gare d'Erstein mais également vers le collège et les lycées d'Erstein.

Concernant la liaison Hipsheim-rond-point RD 288, celle-ci permettra un raccordement cyclable de la commune d'Hipsheim vers Nordhouse et Erstein ainsi que vers la gare de Limersheim.

Ces deux nouveaux itinéraires permettront non seulement une amélioration des déplacements cyclables des habitants entre les communes du territoire mais également d'offrir aux usagers de l'EV15 « Véloroute du Rhin » le long du canal du Rhône au Rhin plus de possibilités de boucles locales depuis cet axe cyclable structurant à l'échelle départementale et régionale. Il s'agit à travers ces équipements de faire de ce territoire, en lien avec l'Office du Tourisme du Grand Ried, une destination vélo conformément à la Stratégie de développement du tourisme en Alsace.

Coût de l'opération : 300 000 € HT



Rénovation d'écoles primaires

<i>Maîtres d'ouvrage</i>	: Commune d'Ichtratzheim et Commune de Schaeffersheim
<i>Localisation des projets</i>	: Ichtratzheim et Schaeffersheim
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projets</i>	: 221.800 €
<i>Subvention départementale</i>	: 57.900 €

Le maintien des écoles est un véritable enjeu pour les communes rurales. En effet, les écoles permettent non seulement de conserver une animation et une dynamique dans la commune, mais sont également des éléments d'attractivité pour les communes notamment pour y attirer de nouveaux ménages. Aussi, plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ont opté pour des regroupements pédagogiques intercommunaux afin de faire face à des risques de fermeture d'écoles.

C'est le cas notamment de la commune d'Ichtratzheim qui a mis en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune d'Hipsheim.

Pour permettre à ces RPI de fonctionner de manière la plus optimale possible, les communes doivent adapter les locaux aux besoins pédagogiques. Dans ce cadre, la commune d'Ichtratzheim souhaite créer une seconde salle de classe dans les locaux de l'école existante de manière à pouvoir accueillir deux niveaux de classes dans des salles séparées.

Concernant la commune de Schaeffersheim, celle-ci envisage également de réaliser une rénovation de l'école primaire afin d'offrir aux élèves et aux enseignants un outil performant.

Coût des opérations : 221.800 €



ANNEXE FINANCIERE



ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS D'ERSTEIN

2015/2016

	Projets à inscrire au contrat de territoire	Projet structurant	Montant HT		Taux proposé	Montant de la subvention	Montant total de subvention par collectivité
			Prévisionnel	Éligible			
CCPE	Réalisation d'un itinéraire cyclable Bolsenheim/Schaeffersheim	Oui	122 500,00 €	122 500,00 €	80%	98 000,00 €	240 000,00 €
	Réalisation d'un itinéraire cyclable Hipsheim/rond point RD 288	Oui	177 500,00 €	177 500,00 €	80%	142 000,00 €	
TOTAL CCPE							240 000,00 €
Bolsenheim	Voirie communale : aménagement de trottoirs dans la traversée d'agglomération	Non	30 000,00 €	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €	44 490,00 €
	Voirie communale : rue des Vosges et rue des Vergers	Non	31 000,00 €	31 000,00 €	50,00%	15 500,00 €	
	Voirie communale : Chemin du Fieweg	Non	10 120,00 €	9 070,00 €	50,00%	3 990,00 €	
	Ecole maternelle : mise en place du double vitrage	Non	20 000,00 €	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	
Erstein	Aménagement de la route du Rhin	Non	1 039 905,00 €	760 955,00 €	50,00%	380 477,50 €	502 877,50 €
	Création de la Maison de la Musique	Oui	1 000 000,00 €	240 000,00 €	51,00%	122 400,00 €	
Hindisheim	Voirie rue du Faubourg des Jardins et voie annexe	Non	148 000,00 €	148 000,00 €	50,00%	74 000,00 €	83 385,50 €
	Assistance AMO PLU	Non	13 977,00 €	13 977,00 €	50,00%	6 988,50 €	
	Remplacement des cadrans de l'horloge du clocher de l'église	Non	3 995,00 €	3 995,00 €	60,00%	2 397,00 €	
Hipsheim	Voiries communales (des rues des Alisiers, du Cerf et du Bruhly)	Non	80 800,00 €	80 800,00 €	60,00%	48 480,00 €	48 480,00 €
Ichtratzheim	Voiries communales (rues du château, des vergers, des arpens et de la Scheer)	Non	100 000,00 €	66 200,00 €	50,00%	33 100,00 €	44 000,00 €
	Aménagement d'une seconde salle de classe dans l'école primaire (RPI)	Oui	21 800,00 €	21 800,00 €	50,00%	10 900,00 €	
Limersheim	Voiries communales rue Binnen	Non	36 924,00 €	36 924,00 €	64,00%	23 631,36 €	43 600,00 €
	Voirie rue du Lin	Non	17 407,70 €	17 407,70 €	64,00%	11 140,93 €	
	Traitement des remontées d'humidité dans les murs de l'église	Non	9 000,00 €	9 000,00 €	64,00%	5 760,00 €	
	Voirie rue du Noyer	Non	4 793,50 €	4 793,50 €	64,00%	3 067,84 €	
Nordhouse	Rénovation du presbytère	Non	200 000,00 €	100 000,00 €	53,00%	53 000,00 €	93 000,00 €
	Voiries communales	Non	80 000,00 €	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	
Osthouse	Aménagement de la traverse d'agglomération : rue d'Erstein et rue des Pierres	Non	200 000,00 €	150 000,00 €	37,00%	55 500,00 €	55 500,00 €
Schaeffersheim	Rénovation de l'école primaire	Oui	200 000,00 €	100 000,00 €	47,00%	47 000,00 €	47 000,00 €
Uttenheim	Rénovation voirie	Non	50 000,00 €	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	44 500,00 €
	Rénovation de la salle polyvalente + Club house	Oui	39 000,00 €	39 000,00 €	50,00%	19 500,00 €	
TOTAL communes							1 006 833,00 €
TOTAL général							1 246 833,00 €

TOTAL projets structurants	439 800,00 €
TOTAL Opérations d'intérêt local	807 033,00 €
TOTAL global	1 246 833,00 €

